

L'an deux mille **DOUZE**, le **6 DECEMBRE**, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2012

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Concerne : 2012-0612-06 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Choix de l'entreprise pour l'étude pré-opérationnelle - Décision

Par délibération 2012 27-09/12 du 27 septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une consultation pour le choix d'un cabinet afin de réaliser l'étude pré-opérationnelle avant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Deux bureaux d'études ont répondu à la consultation.

La Commission des marchés s'est réunie avant le Conseil Communautaire et a décidé de retenir

- le PACT de la Gironde, pour un montant de 62 250 € TTC, afin de réaliser l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il vous est donc proposé de retenir ce cabinet d'études et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 12/12/2012

Reçu en préfecture le 12/12/2012

Affiché le

SLOW

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Décide** de retenir le PACT de la Gironde, pour un montant de 62 250 € TTC, afin de réaliser l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, sur le territoire de la Communauté de Communes.
- ▶ **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Pour copie conforme

Arsac, le 10 décembre 2012

